

pieds par 30, ainsi que d'un petit entrepôt de 10 par 14 pieds. Le coût approximatif de ces travaux est de \$1,634.50 et se décompose comme suit: ouvrage en pilotis créosotés, \$819.60; billots ronds de la région, \$25.20; bois de dimension, \$260; bois de charpente, et couverture de planche, \$163.20; enfoncement et assujettissement de quarante pilotis, \$147; sable et gravier pour les abords du quai, \$34.50; entrepôt, \$175; terrain, \$10; total \$1,634.50. Surveillance des travaux, frais casuels, etc., \$365.50, soit un grand total de \$2,000. Il faut ajouter à cette somme, 10 p. 100 pour l'augmentation des prix de la main-d'œuvre et des matériaux depuis que ce rapport a été préparé, soit \$200. En réalité, il s'agit d'une entreprise nouvelle, dans la circonscription électorale de Cap-Breton-Sud.

M. KYTE: J'avais compris qu'il s'agissait d'une nouvelle entreprise, et j'ai été surpris d'entendre le ministre déclarer que ce crédit est destiné à des travaux de réparations.

L'hon. M. REID: Je parlais du crédit précédent.

M. KYTE: Nous sommes à discuter le présent crédit. Le ministre voudra-t-il donner lecture du rapport concluant à la construction de ce quai?

L'hon. M. REID: L'ingénieur divisionnaire Bernasconi, dans son rapport portant la date du 20 mars 1915, déclare:

Il y a sept quais publics, à l'heure actuelle, sur les rives de la baie de l'Est, assez bien répartis, sauf sur le littoral situé entre Big-Pond et le fond de la baie de l'Est; soit une distance de douze milles. Le quai projeté à Ben-Eoin serait situé à peu près à mi-chemin entre ces deux endroits; il remplirait une lacune et assurerait les installations requises aux habitants de cette partie de la région. L'emplacement du quai projeté est la propriété de M. Joseph McLellan, qui offre de céder le terrain moyennant la somme de \$10; je considère le prix demandé juste et raisonnable.

Voilà les renseignements officiels que nous possédons.

M. KYTE: Le ministre est-il en mesure d'expliquer à la Chambre pour quelle raison, puisque le rapport en question a été adressé au département en 1915, on a attendu jusqu'à présent pour inscrire le crédit nécessaire au budget?

L'hon. M. REID: Je ne suis pas en mesure de donner des explications à ce sujet. Le budget, cela va sans dire, a été préparé par le ministre des Travaux publics. J'ai

donné les explications que le département m'a fournies et je n'en ai pas d'autres.

M. KYTE: Le ministre croit-il que le pays dispose de plus d'argent, cette année qu'en 1914, pour la construction des quais?

L'hon. M. REID: Il ne s'agit nullement de ce que je pense, mais de l'adoption d'un crédit destiné au ministère des Travaux publics.

M. KYTE: Si le ministre ne se donne pas la peine de penser, ce serait peut-être une bonne idée de commencer à le faire.

L'hon. M. REID: Je suis convaincu que le ministre des Travaux publics n'aurait pas inscrit ce crédit au budget s'il ne l'avait jugé absolument nécessaire.

M. KYTE: Pour des fins électorales.

L'hon. M. REID: Pas du tout.

M. KYTE: Le rapport déclare qu'il y a déjà sept quais dans la baie de l'Est; mais attendu qu'il y a une distance de douze milles entre deux de ces quais, il est très important d'en construire un nouveau. Je regrette beaucoup que l'honorable député de Saint-Antoine (sir H. Ames) ne soit pas présent. Il pourrait peut-être déposer sur le bureau le plan qu'il avait préparé en 1910 ou en 1911 et sur lequel il avait indiqué le nombre des quais que l'ancien gouvernement avait fait construire dans les Provinces maritimes, sans justification aucune suivant lui. Voilà encore une autre promesse faite dans l'opposition que le Gouvernement oublie en ce moment, à savoir qu'il ne dépenserait pas les deniers publics pour la construction de quais inutiles. Je suis pour le moins aussi intéressé au confort de la population de ma région que le ministre intérimaire des Travaux publics, mais mes concitoyens se rendent compte qu'il est nécessaire pour le Gouvernement de pratiquer la plus stricte économie en ce moment. D'ailleurs, je puis donner l'assurance au ministre qu'ils comprennent fort bien pour quelle raison ce crédit est inscrit au budget à l'heure qu'il est. Il y a trois ans, le Gouvernement a reçu une requête demandant la construction d'un quai à cet endroit. La requête est restée lettre morte; les années ont passé; le budget, à plusieurs reprises, a été adopté par le Parlement, mais le Gouvernement n'a jamais songé à y inscrire un crédit pour commencer l'entreprise jusqu'en 1917. Si la somme en question avait été inscrite au budget prin-